



# **GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE**



Gestion  
mondiale d'actifs

# Table des matières

<b>Message de Daniel E. Chornous, chef des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs</b>	<b>2</b>
<b>Faits saillants de 2015</b>	<b>3</b>
▪ Démarche de RBC GMA à l'égard de l'investissement responsable	3
▪ Principes pour l'investissement responsable (PRI)	3
▪ Intégration de la recherche ESG dans le processus de placement	3
▪ Directives améliorées de vote par procuration sur les questions environnementales et sociales	3
▪ Gouvernance et investissement responsable sur notre site Web	3
<b>Engagement et initiatives en collaboration</b>	<b>4</b>
▪ Engagement direct	4
▪ Engagement collaboratif	4
▪ Initiatives en collaboration	4
<b>Vote par procuration</b>	<b>6</b>
▪ Répartition de nos votes	6
▪ Votes sur les propositions des actionnaires	7
▪ Mise à jour de nos Directives de vote par procuration	7
▪ Vue prospective	8



## **MESSAGE DE DANIEL E. CHORNOUS**

Chef des placements,  
RBC Gestion mondiale d'actifs

Nous avons le plaisir de vous présenter notre premier Rapport annuel sur la gouvernance et l'investissement responsable, qui fournit un résumé de nos activités en matière d'investissement responsable au cours de la dernière année. Dans l'avenir, ce rapport sera appelé à prendre de l'ampleur puisque notre approche en la matière évolue.

La direction de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) croit qu'en exerçant ses activités d'investisseur de façon active, engagée et responsable, elle contribuera à accroître les rendements viables à long terme des portefeuilles sous sa gestion. À titre de gestionnaire de placements dont la priorité est de maximiser les rendements de nos clients, nous avons le devoir fiduciaire d'analyser tous les facteurs qui pourraient influencer sur le rendement des entreprises dans lesquelles nous investissons. Membre fondateur de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, RBC GMA a une longue tradition de prise d'initiatives en matière de gouvernance et a toujours considéré les facteurs environnementaux et sociaux comme étant pertinents à ses placements. Nous avons toutefois commencé à intégrer plus systématiquement les facteurs liés à la préservation de l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (les facteurs ESG) dans notre processus de placement, et plus particulièrement au cours de la dernière année. Nous avons ainsi amélioré notre procédure de vote par procuration et continué de travailler en collaboration avec d'autres investisseurs de même tendance en vue d'élargir notre compréhension des questions ESG et notre influence sur celles-ci.

L'année 2015 a marqué un jalon important pour RBC GMA, car celle-ci a davantage démontré son engagement continu à l'endroit de l'investissement responsable en signant les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Les PRI sont reconnus comme étant le principal réseau mondial d'investisseurs qui se sont engagés à intégrer les considérations ESG dans leurs pratiques d'investissement et leurs politiques d'actionnariat. Nous nous réjouissons à l'idée d'échanger sur les meilleures pratiques avec nos homologues signataires et de collaborer avec eux au cours des prochaines années.

Au cours de la prochaine année, nous mettrons l'accent sur le dialogue avec les sociétés dans lesquelles nous investissons. Il s'agit à notre avis d'un outil important pour mieux comprendre les perspectives et les défis des sociétés, et favoriser l'amélioration des politiques sur les questions ESG et des pratiques s'y rapportant. Bien que nous maintenions déjà un dialogue permanent et approfondi avec les sociétés représentées dans nos portefeuilles de placements, nous prendrons l'initiative de nous entretenir avec elles des questions ESG importantes afin de rehausser la valeur viable à long terme pour nos clients.

### **Daniel E. Chornous, CFA**

Chef des placements,  
RBC Gestion mondiale d'actifs

## Faits saillants de 2015

RBC GMA<sup>1</sup> a pris des mesures importantes en vue d'intégrer pleinement les facteurs ESG dans son processus de placement. Nous avons jeté les bases qui nous permettront d'élaborer une stratégie efficace d'intégration des facteurs ESG, dont les points saillants sont présentés ci-dessous.

### Démarche de RBC GMA à l'égard de l'investissement responsable

En juillet 2015, nous avons publié notre document-cadre *Démarche d'investissement responsable*, accessible à la section Gouvernance et investissement responsable du site rbcgma.com. La Démarche d'investissement responsable présente notre approche générale en matière d'investissement responsable, notamment la manière dont nous intégrons les questions ESG au cours de notre processus de placement dans les diverses catégories de titres et comment nous agissons à titre d'investisseur actif et engagé.

### Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Le 27 août 2015, RBC GMA s'est jointe à un groupe croissant d'investisseurs et de gestionnaires mondiaux d'actifs en ratifiant les Principes pour l'investissement responsable (PRI). Les PRI sont reconnus comme étant la principale convention et organisation mondiale d'investisseurs qui se sont engagés à intégrer les considérations ESG dans leurs pratiques d'investissement et leurs politiques d'actionnariat. La signature des PRI, qui a marqué un jalon important pour

RBC GMA, témoigne de plus de notre volonté constante d'améliorer notre processus de placement. Elle cadre aussi avec l'évolution des besoins de nos clients, de plus en plus nombreux à demander l'intégration systématique des considérations ESG dans le processus de placement.

### Intégration de la recherche ESG dans le processus de placement

Le groupe Gouvernance d'entreprise et investissement responsable de la société, dont la formation remonte à janvier 2014, a accueilli de nouveaux éléments et s'est enrichi de nouveaux outils et ressources de recherche en 2015. Nous avons mis la recherche axée sur les facteurs ESG de trois firmes de recherche à la disposition de nos équipes des placements. Chacune d'entre elles est en train d'élaborer une procédure en vue d'intégrer plus systématiquement cette documentation dans son processus de placement. Bien que certaines équipes soient plus avancées que d'autres, elles progressent toutes vers cet objectif, et nous continuons d'explorer des moyens d'accroître la pertinence et l'accessibilité de la recherche ESG pour nos équipes des placements.

### Directives améliorées de vote par procuration sur les questions environnementales et sociales

Nous examinons et actualisons nos Directives de vote par procuration personnalisées tous les ans. En janvier 2015, en plus d'effectuer l'examen et l'actualisation périodiques de notre document, nous y avons précisé la façon dont nous voterions sur les propositions des actionnaires relatives aux questions environnementales et sociales. Compte tenu de tous les efforts que nous déployons pour intégrer les facteurs ESG dans notre processus de placement, cette évolution allait de soi et exprime la progression de notre appui aux propositions des actionnaires relatives aux questions environnementales et sociales.

### Gouvernance et investissement responsable sur notre site Web

Nous reconnaissons l'importance de faire preuve de transparence dans l'exercice de nos activités liées à l'investissement responsable. La nouvelle page Gouvernance et investissement responsable du site rbcgma.com présente des ressources telles que notre Démarche d'investissement responsable, nos Directives de vote par procuration personnalisées, nos efforts concertés et nos engagements en matière d'investissement responsable.

#### QUELS SONT LES SIX PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ?

**Principe 1 :** Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

**Principe 2 :** Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

**Principe 3 :** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

**Principe 4 :** Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

**Principe 5 :** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

**Principe 6 :** Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

<sup>1</sup> Dans le présent rapport, l'appellation RBC GMA comprend l'une ou plusieurs des entités suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Alternative Asset Management Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et la division de gestion d'actifs de RBC Investment Management (Asia) Limited.



# Engagement et initiatives en collaboration

RBC GMA dialogue avec la direction et les administrateurs de certaines sociétés dans lesquels elle investit tant directement en son nom qu'en collaboration avec d'autres actionnaires. Récemment, nos échanges ont principalement porté sur la rémunération (en particulier les régimes de rémunération en actions), l'indépendance des conseils d'administration et les droits des actionnaires.

Au cours de la prochaine année, RBC GMA élaborera un programme plus structuré d'engagement axé sur les facteurs ESG. Nous ciblerons les sociétés dans lesquelles notre participation est appréciable et qui sont confrontées à des enjeux ESG importants pouvant représenter un risque de placement. Nous chercherons aussi d'autres possibilités d'engagement collectif par la voix d'organismes ou en compagnie d'investisseurs de même tendance afin de maximiser l'efficacité et l'efficience de notre programme d'engagement.

## Engagement direct

Un engagement direct auprès des sociétés sur les questions ESG constitue un élément essentiel de l'intégration des facteurs ESG dans notre processus de placement. Nous sommes d'avis que ce dialogue est un moyen efficace de mieux comprendre les perspectives et les défis des sociétés dans lesquelles nous investissons et de communiquer nos points de vue en tant qu'actionnaire. Lorsque nous établissons que des risques ESG importants ne sont pas gérés convenablement par une société, nous lui en faisons part et nous l'encourageons à améliorer la divulgation de l'information, à adopter de meilleures pratiques de gestion du risque et à atténuer les risques, le cas échéant. Nous incitons aussi les sociétés à examiner les avantages concurrentiels en allant au-devant des enjeux prévoyant les questions ESG et en s'adaptant, par exemple, aux nouvelles lois et aux nouveaux règlements ainsi qu'à l'évolution des préférences des consommateurs et des meilleures pratiques, etc. Nous avons constaté au fil du temps que cet engagement est souvent le moyen le plus efficace de changer les choses, et il constitue donc un élément important de notre responsabilité fiduciaire envers notre clientèle.

Comme il en a été question, bien que nos échanges aient habituellement porté jusqu'ici sur les questions de gouvernance (dont l'indépendance des conseils d'administration, les droits des actionnaires et la rémunération des dirigeants), nous prévoyons nous entretenir avec les sociétés de toute une série de questions ESG lorsque nous aurons achevé l'élaboration de notre stratégie d'engagement.

En 2015, nous avons mené les activités d'engagement suivantes :

- Nous avons rencontré plusieurs sociétés canadiennes des secteurs des mines et de l'énergie pour discuter de modifications proposées à leurs pratiques de rémunération des dirigeants, notamment la façon appropriée de rémunérer le travail des dirigeants dans un contexte d'exploitation exigeant, tout en s'assurant que les intérêts de la direction et des actionnaires coïncident.

- Nous nous sommes entretenus avec plusieurs sociétés canadiennes et américaines de divers secteurs, notamment les mines, les médias, la consommation discrétionnaire et l'assurance, de questions de gouvernance, soit la rémunération et l'indépendance des conseils d'administration, les compétences des administrateurs et la séparation entre le chef de la direction et le président du conseil d'administration.
- Nous avons dialogué avec plusieurs sociétés des secteurs des mines, des produits chimiques et des biotechnologies afin de les inciter à améliorer la divulgation des informations, notamment sur le plan des émissions de carbone.

## Engagement collaboratif

Nous reconnaissons que les interventions sont souvent plus efficaces lorsqu'elles sont menées de concert avec d'autres investisseurs. Nous participons activement aux actions collectives organisées par la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG), organisme de premier plan en matière de gouvernance au Canada. Forte de la participation de représentants de RBC GMA et d'autres membres, la CCGG a tenu des rencontres avec les conseils d'administration de 46 sociétés canadiennes pendant l'année afin de discuter de questions de gouvernance.

Nous avons aussi commencé à examiner des possibilités de collaboration avec de petits groupes d'autres investisseurs de même tendance afin d'intervenir auprès de certaines sociétés ou sur des questions particulières. De plus, en tant que nouveau signataire des PRI, nous examinerons les possibilités de participation aux actions collectives du groupe.

## Initiatives en collaboration

Nous reconnaissons que nous pouvons jouer, comme gestionnaire d'actifs important, un rôle de premier plan pour la promotion et la progression de bonnes pratiques ESG et d'autres enjeux cruciaux pour les actionnaires. À cet égard, la participation à des initiatives sectorielles et à des organismes collaboratifs s'avère particulièrement efficace.

Ainsi, dans le cadre d'une initiative organisée l'an dernier par l'*Investor Network on Climate Risk* et l'organisme Ceres, nous avons signé un énoncé des attentes des investisseurs à l'égard du marché des obligations vertes, intitulé « *A Statement of Investor Expectations for the Green Bond Market* ». Allant au-delà des Principes sur les obligations vertes, cet énoncé vise à fournir aux émetteurs d'obligations vertes des précisions dans les domaines de l'admissibilité, de la communication d'information et de la vérification.

Par ailleurs, nous sommes un membre actif de nombreuses associations d'investisseurs au sein desquelles nous avons participé à diverses initiatives :

- **Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) :** Représentant les intérêts des investisseurs institutionnels, la CCGG fait la promotion des bonnes pratiques en matière de gouvernance dans les sociétés ouvertes canadiennes. Elle cherche aussi à améliorer le cadre réglementaire afin de favoriser l'efficacité et l'efficacités des marchés canadiens de capitaux et d'harmoniser les intérêts des conseils d'administration et des directions avec ceux de leurs actionnaires. RBC GMA est un membre fondateur de la CCGG et son chef des placements, Daniel E. Chomous, est président de la CCGG. RBC GMA est en outre représentée au comité de politique publique de la CCGG.
- Comme nous l'avons précédemment indiqué, nous sommes un participant actif au programme d'engagement collectif de la CCGG. En outre, nous avons participé activement à diverses initiatives réglementaires visant la protection et l'avancement des droits des actionnaires. Ainsi, RBC GMA a participé à la rédaction des mémoires suivants déposés par la CCGG au Canada en 2015 :
  - Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario : modifications éventuelles à la législation sur les sociétés concernant la procédure d'élection des administrateurs;
  - Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) : projet de modification du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat et les modifications corrélatives de l'Instruction générale 62-203;
  - Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) : cadre proposé pour le programme de dénonciation de la CVMO;
  - Bourse de Toronto et CVMO : projet de modification de certaines dispenses dont peuvent se prévaloir les émetteurs intercotés.

RBC GMA participe aussi activement aux initiatives d'élaboration de politiques de la CCGG qui visent à encourager les émetteurs à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nous appuyons activement les initiatives pluriannuelles d'amélioration des droits des actionnaires entreprises par la CCGG, qui visent notamment ce qui suit :

- Encourager les sociétés, qui ne l'ont pas encore fait, à adopter des politiques de vote à la majorité.
- Militer en faveur de la modification de la législation pour que les administrateurs de sociétés canadiennes ne puissent pas être élus s'ils n'obtiennent pas l'appui d'une majorité des voix.
- Encourager les sociétés à adopter volontairement des résolutions consultatives sur la rémunération.
- Militer en faveur de la modification de la législation afin

de rendre la consultation sur la rémunération obligatoire pour toutes les sociétés canadiennes.

Finalement, RBC GMA a participé à l'élaboration des politiques suivantes publiées par la CCGG en 2015 :

- Gouvernance des fiducies canadiennes ouvertes de placement immobilier et de revenu : dispositions modèles de déclaration de fiducie
- Mixité au sein des conseils
- Politique universelle sur le vote par procuration
- **Carbon Disclosure Project (CDP) :** RBC GMA est membre du CDP, qui fournit un cadre mondial de communication normalisée de l'information sur les émissions de gaz à effet de serre. Nous encourageons les sociétés dans lesquelles nous investissons à publier des données sur leurs émissions de carbone conformément au cadre du CDP.
- **Association pour l'investissement responsable (AIR) :** L'AIR est l'association professionnelle du secteur de l'investissement responsable au Canada. RBC GMA est membre de l'AIR et un membre de son équipe Gouvernance d'entreprise et investissement siège au conseil d'administration de l'association, dont il a eu la présidence en 2015. L'AIR joue un rôle important dans la promotion de l'investissement responsable au Canada, grâce à la tenue de conférences et de forums sur les enjeux ESG, à la production de recherche et d'études de marché, et à la formation sur les facteurs ESG dispensée aux professionnels du placement.
- **International Corporate Governance Network (ICGN) :** RBC GMA est un membre actif de l'ICGN, association de spécialistes de la gouvernance dirigée par des investisseurs, dont la mission consiste à favoriser des normes efficaces de gouvernance ainsi que l'efficacité des marchés et des économies de la planète.
- **Council of Institutional Investors (CII) :** RBC GMA est membre du CII, groupe américain de défense d'intérêts en matière de gouvernance et de droits des actionnaires, dont les membres gèrent plus de 3 billions de dollars d'actifs institutionnels.
- **Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies :** Les PRI sont reconnus comme étant le principal réseau mondial des investisseurs qui se sont engagés à intégrer les considérations ESG dans leurs pratiques d'investissement et leurs politiques d'actionnariat. Les signataires des PRI s'emploient à mettre en œuvre les six principes pour l'investissement responsable, dont l'intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière de placement, les démarches menées en qualité d'investisseurs actifs auprès de sociétés, l'exercice responsable des droits de vote et la collaboration avec les autres actionnaires. Les signataires ont aussi convenu de faire état de leurs activités dans des « rapports de transparence » remis annuellement aux PRI.

# Vote par procuration

RBC GMA exerce très activement ses droits de vote par procuration. Nous sommes d'avis que le vote par procuration constitue un aspect important de l'engagement qui rehausse la valeur des portefeuilles sous notre gestion. Nous avons adopté des Directives de vote par procuration personnalisées qui énoncent nos attentes en matière de meilleures pratiques ESG. Comme nous l'avons précédemment indiqué, nous avons passablement explicité nos directives afin d'accroître notre soutien aux propositions environnementales et sociales des actionnaires. Nous avons des employés spécialisés qui sont principalement chargés de surveiller et de gérer l'exercice des droits de vote par procuration rattachés à tous nos fonds. Les situations inhabituelles ou les questions inhabituelles soumises au vote font l'objet de discussions avec nos équipes des placements, et les décisions de vote controversées ou les conflits d'intérêts en puissance sont soumis à notre Comité responsable du vote par procuration.

## Sommaire des statistiques générales sur les votes

	Canada	É.-U.	À l'étranger	Total
<b>Questions soumises au vote*</b>	3 983	11 679	12 594	<b>28 256</b>
<b>Votes AVEC la direction</b>	3 522	10 198	11 382	<b>25 102</b>
<b>Votes CONTRE la direction</b>	461	1 481	1 212	<b>3 154</b>
<b>Votes CONTRE' (%)</b>	12 %	13 %	10 %	<b>11 %</b>

\* Ne tient pas compte des rencontres où aucune question n'a été soumise au vote (marchés permettant le blocage d'actions).

' CONTRE ne tient pas compte des questions soumises au vote pour lesquelles la direction n'a pas émis de recommandation.

## Répartition de nos votes

Voici un aperçu de la façon dont nous avons exercé les droits de vote rattachés à nos actions en 2015. Nos registres de vote par procuration sont accessibles à la page Gouvernance d'entreprise et investissement responsable de notre site Web.

### Répartition générale de nos votes selon les questions

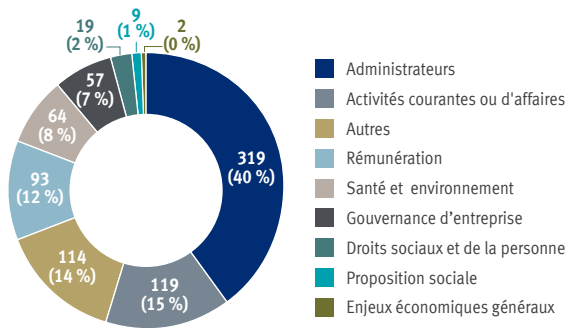
Catégorie de la question	Canada			É.-U.			À l'étranger			Total		
	AVEC la direction	CONTRE la direction	CONTRE la direction (%)	AVEC la direction	CONTRE la direction	CONTRE la direction (%)	AVEC la direction	CONTRE la direction	CONTRE la direction (%)	AVEC la direction	CONTRE la direction	CONTRE la direction (%)
<b>Exigence d'indépendance du président du conseil</b>	0	0	<b>s. o.</b>	0	55	<b>100 %</b>	0	1	<b>100 %</b>	0	56	<b>100 %</b>
<b>Consentement écrit requis pour agir</b>	0	0	<b>s. o.</b>	1	29	<b>97 %</b>	0	0	<b>s. o.</b>	1	29	<b>97 %</b>
<b>Communication d'information sur ses activités de lobbying politique</b>	0	0	<b>s. o.</b>	2	56	<b>97 %</b>	0	0	<b>s. o.</b>	2	56	<b>97 %</b>
<b>Accès à la circulaire de sollicitation de procurations</b>	0	0	<b>s. o.</b>	3	60	<b>95 %</b>	0	1	<b>100 %</b>	3	61	<b>95 %</b>
<b>Tribune exclusive</b>	1	1	<b>50 %</b>	6	14	<b>70 %</b>	0	0	<b>s. o.</b>	7	15	<b>68 %</b>
<b>Parachutes dorés</b>	1	0	<b>0 %</b>	23	6	<b>21 %</b>	1	1	<b>50 %</b>	25	7	<b>22 %</b>
<b>Approbation de la rémunération</b>	120	5	<b>4 %</b>	891	101	<b>10 %</b>	295	65	<b>18 %</b>	1 306	171	<b>12 %</b>
<b>Élection des administrateurs</b>	2 708	275	<b>9 %</b>	7 577	594	<b>7 %</b>	3 738	422	<b>10 %</b>	14 023	1 291	<b>8 %</b>
<b>Approbation des auditeurs et de leur rémunération</b>	346	13	<b>4 %</b>	1 089	53	<b>5 %</b>	504	21	<b>4 %</b>	1 939	87	<b>4 %</b>

Nota : Les statistiques relatives à la catégorie « Accès à la circulaire de sollicitation de procurations » ne tiennent pas compte de six propositions visant l'accès à la circulaire de sollicitation de procurations soumises par la direction. Dans ces cas, nous avons voté **AVEC** la direction sur trois questions et **CONTRE** la direction sur les trois autres.

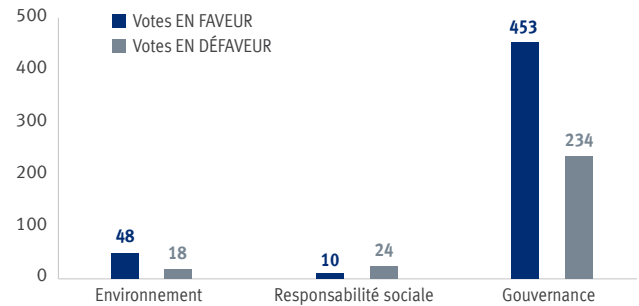
## Votes sur les propositions des actionnaires

Nous évaluons attentivement les propositions des actionnaires et appuyons celles qui, à notre avis, amélioreront la divulgation de l'information ou les pratiques de la société sans imposer de contraintes déraisonnables au conseil d'administration et à la direction. En 2015, les propositions des actionnaires relatives à la gouvernance sont demeurées les plus nombreuses.

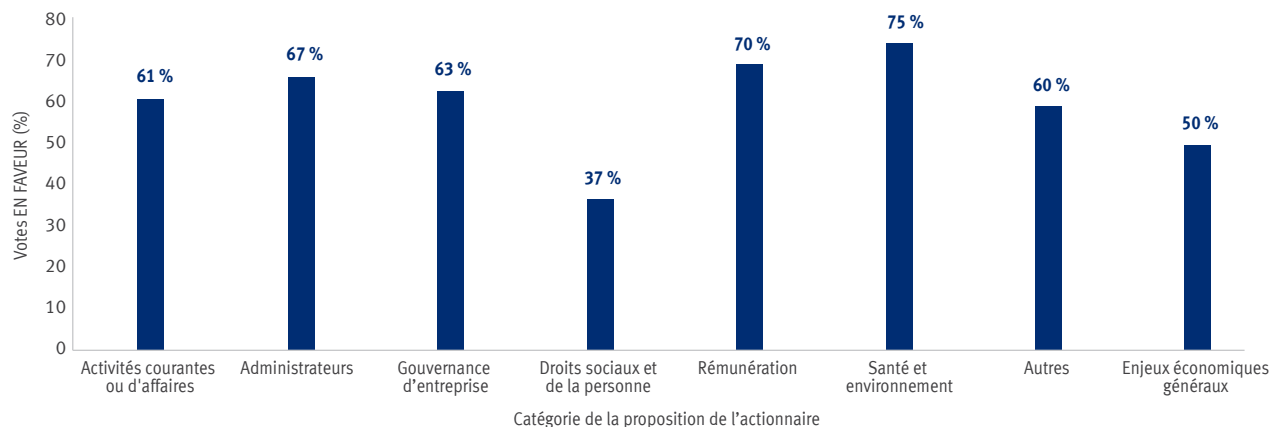
### Répartition des propositions des actionnaires par catégorie



### Répartition des votes selon les facteurs ESG



### Répartition des votes EN FAVEUR selon les propositions des actionnaires



## Mise à jour de nos Directives de vote par procuration

Les pratiques en matière de gouvernance, notamment en ce qui a trait aux questions environnementales et sociales, évoluent constamment. Au cours des deux dernières décennies, de nombreux scandales liés à la gouvernance ont montré que les pratiques en matière de gouvernance peuvent avoir des conséquences tangibles sur le rendement, la valeur actionnariale et la viabilité à long terme des résultats des sociétés. Comme il en a été précédemment question, nos Directives de vote par procuration sont examinées et actualisées tous les ans afin de rendre compte de l'évolution des pratiques en matière de gouvernance. Voici les principales modifications qui ont été apportées aux directives en 2015 :

- **Propositions environnementales et sociales des actionnaires :** Nous avons explicité nos directives sur les propositions des actionnaires ayant trait à des questions environnementales ou sociales afin de fournir des précisions sur les types de propositions des actionnaires qui récolteront généralement notre appui.
- **Planification de la relève :** Nous avons ajouté un énoncé qui préconise la mise en œuvre d'un processus rigoureux de planification de la relève intégralement dévoilé aux actionnaires, et ce, pour tous les échelons de la direction.
- **Rendement des administrateurs :** Lorsque nous voterons pour les administrateurs, nous tiendrons maintenant compte de leur rendement à titre d'administrateurs d'autres sociétés ouvertes.



- 
- **Pratiques de rémunération des cadres :** Nous exigeons maintenant que les cadres supérieurs conservent une part importante de leur rémunération en actions, y compris celles qu'ils ont reçues en exerçant leurs options, pendant la durée de leur embauche au sein de la société. Nous préférons qu'ils les gardent aussi pendant un délai raisonnable après leur départ de la société. De plus, nous envisagerons d'appuyer les propositions visant à lier la rémunération des cadres supérieurs à l'atteinte des objectifs de la société allant au-delà des données financières traditionnelles, pourvu que ces objectifs améliorent le rendement à long terme de la société et sa pérennité.
  - **Accès à la circulaire de sollicitation de procurations :** En règle générale, nous appuierons les propositions visant à donner aux actionnaires qui détiennent au moins 3 % des actions (seuls ou avec d'autres actionnaires) accès à la circulaire de sollicitation de procurations pour promouvoir des candidats au conseil d'administration qui ne font pas partie de la direction à l'égard d'au plus 25 % des sièges du conseil.
  - **Droits de vote améliorés :** Nous étudierons au cas par cas toute proposition visant à améliorer les droits de vote des actionnaires de longue date, compte tenu de la situation particulière de la société et du cadre juridique auquel elle est assujettie.

### Vue prospective

En 2016, nous continuerons de concentrer nos efforts sur l'élaboration de moyens visant à intégrer utilement les facteurs ESG dans les processus de placement de nos équipes des placements et à bien rendre compte de nos efforts dans les rapports de transparence que nous remettons aux PRI.

Par ailleurs, nous mettrons en œuvre notre programme d'engagement axé sur les facteurs ESG afin de nouer préventivement un dialogue avec les sociétés dans lesquelles nous investissons pour comprendre leur mode de gestion des questions ESG, ainsi que la façon dont elles cernent les possibilités qui s'offrent à cet égard dans leur secteur et s'y adaptent. Nous visons non seulement à faire part de nos vues en tant qu'actionnaire, mais aussi à mieux comprendre les sociétés dans lesquelles nous investissons, à améliorer nos décisions de placement et de vote, et à favoriser l'accroissement de la valeur actionnariale à long terme.

Ce document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) à titre informatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services, et il n'a pas pour but de donner des conseils de quelque sorte que ce soit. Ce document ne peut pas être distribué aux personnes résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est la division de gestion d'actifs de la Banque Royale du Canada (RBC) qui comprend les sociétés affiliées suivantes situées partout dans le monde, toutes étant des filiales indirectes en propriété exclusive de RBC : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Alternative Asset Management Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Investment Management (Asia) Limited, BlueBay Asset Management LLP et BlueBay Asset Management USA LLC.

Au Canada, ce document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., qui est régie par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de qui elle est inscrite. Aux États-Unis, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. Au Royaume-Uni, en Europe et au Moyen-Orient, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni. À Hong Kong, ce document est fourni par RBC Investment Management (Asia) Limited, qui est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. Les points de vue, opinions et estimations figurant dans les présentes sont valables aux dates indiquées, sont susceptibles de changer sans préavis et sont présentés de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assument une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation de ce document ou des données qu'il contient. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, n'est faite par RBC GMA quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur pertinence. RBC GMA n'assume aucune responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions.

Certains énoncés contenus dans ce document peuvent être considérés comme étant des énoncés prospectifs, lesquels expriment des attentes ou des prévisions actuelles à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements ou d'événements futurs et comportent des risques et des incertitudes. Il convient de ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux qui y sont indiqués en raison de divers facteurs. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à prendre en compte attentivement tous les facteurs pertinents.

® / ™ Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.  
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2016

